



Bessans
Haute Maurienne
Vanoise

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA RÉGIE ÉLECTRIQUE

DU 3 SEPTEMBRE 2020 à 18H

Présents: M. Alain LUBOZ, M^{me} Emmeline VIALLET, M^{me} Françoise RENOUE, M. Jean-Claude TRACQ, M. Marc VIENOT,

Absent : M^{me} Maud SARRON, M. Victor PERSONNAZ.

Secrétaire de séance : M. Marc VIENOT.

ORDRE DU JOUR :

I- Création et aménagement de la centrale hydroélectrique – Avis d’Enquête Publique – Informations

II- Approbation du projet et de la proposition de financement par le Crédit Agricole.

III- Désignation des membres du Comité de pilotage

IV- Questions diverses

I - Création et aménagement de la centrale hydroélectrique – Avis d’Enquête Publique – Informations

M. Jean-Michel Charrière a été nommé commissaire enquêteur. Il est venu le 25/08/2020 sur Bessans et a visité, de loin, avec Christophe Lombard, les lieux concernés par la miro centrale sur la Mottuaz.

L’enquête publique sur l’aménagement hydroélectrique, sur le torrent du Ré-Bruyant, durera 18 jours du 15/09 au 02/10/2020. Le dossier de demande d’autorisation et un registre d’enquête seront à la disposition du public, à la mairie, pour prendre connaissance du projet et formuler des observations. Le dossier sera aussi consultable à la Préfecture de Savoie (DDT / SEEF de Chambéry) et sur un site Web.

Le commissaire enquêteur sera présent sur Bessans le lundi 21/09 et le vendredi 02/10, de 14h à 17h, pour collecter les avis des Bessanais sur ce projet. Les avis ou remarques pourront être formulés, par écrit, vers une adresse mail ou à la mairie par voie postale. D’autre part, un salarié du bureau d’étude Hydrostadium (groupe EDF) pourra répondre aux questions par mail.

Des affiches de l’avis d’enquête publique ont été placardées dans différents lieux de Bessans.

Ensuite, le commissaire enquêteur transmettra son avis au préfet dans un délai d’un mois, donc d’ici le 02/11/2020. Monsieur le Préfet donnera son avis dans les 2 mois suivants, donc d’ici le 02/01/2021.

II – Approbation du projet et de la proposition de financement par le Crédit Agricole

II-a) Proposition de financement

2 membres de la régie étant absents, il n'y aura pas d'approbation, ni sur le projet, ni sur le financement. D'autre part une offre d'une deuxième banque est attendue d'ici 10 jours.

La proposition du Crédit Agricole comporte un taux de 0,83 % pour un montant de 1,2 M€ sur 20 ans, avec un début de remboursement en 2021. L'offre n'est valable que jusqu'au 15/09/2020. Valider cette offre avant d'avoir le résultat de l'enquête publique permettrait de bloquer le taux de 0,83 %, sans obliger la commune à concrétiser la demande de prêt.

Ce taux de 0,83 % est plus avantageux que le taux attendu de 1,5 %. La rentabilité prévisionnelle du projet s'en trouve un peu améliorée. Le Chiffre d'Affaires attendu (vente d'électricité) serait de 230 K€ / an, en considérant une absence de production pendant les mois les plus froids, à débit négligeable. Ce Chiffre d'Affaires permettrait de couvrir l'ensemble des frais et dégager une marge.

II-b) Point projet

Hydro Bessans est immatriculée au Greffe. Un Logo va être proposé.

Le groupement d'entreprises formé autour de TPLP et Hydrostadium a été retenu pour exécuter ce marché. Hydrostadium est le bureau d'étude qui a réalisé l'étude en 2018.

EDF, actionnaire à 40 % de la société Hydro Bessans, apporte une assistance primordiale pour réaliser ce projet.

Louis Pasquier, Hydrostadium et EDF vont retourner sur le terrain, la semaine prochaine. Au niveau de la passerelle de la Mottuaz, les piliers sont à contrôler pour permettre le passage des camions. Si un membre du conseil de la régie est disponible, il peut les accompagner et poser ses questions.

Louis Pasquier précise que la commande de la conduite forcée (~200 K€) doit être passée avant fin 2020 pour bénéficier d'une remise de 20 %. Oralement, Louis Pasquier aurait dit à EDF qu'il pouvait même avancer la trésorerie. A préciser. Courant novembre, après la réception de l'avis du commissaire enquêteur, nous pourrions déjà évaluer la probabilité de réaliser le projet, donc les risques de passer la commande avant l'avis du Préfet. La conduite ne serait livrée qu'au moment opportun, lors des travaux.

Le phasage du projet est évoqué, à grosse maille :

- Avant fin 2020 : commande de la conduite forcée.
- Commande de la Turbine (~8 mois de délai).
- Avril ou mai 2021 (en fonction de la neige) : début des travaux du captage.
- Acheminement de la conduite forcée jusqu'à l'usine.
- Construction de l'usine.
- Aménagement du matériel pour produire le 20 000 volts.
- Réseau jusqu'au transformateur des Vincendières.
- Réseau jusqu'à La Goulaz et interconnexion avec le réseau EDF (Point De Livraison le plus proche).

La semaine prochaine, l'accord d'un propriétaire devrait être donné, par écrit, pour que la conduite passe sur son terrain. En contre-partie, un fourreau sera tiré vers une de ses habitations des Vincendières.

III – Désignation des membres du Comité de pilotage

Il n'y aura pas de délibération, ce jour, pour désigner les membres du comité statutaire (ou Comité de Pilotage) et les membres du groupe projet. Les délibérations sont reportées lors d'une réunion où tous les membres du conseil de la régie électrique seront présents. Une nouvelle réunion sera proposée d'ici 15 jours.

Dans son rôle d'assistance, EDF va nous fournir un document qui précisera les rôles et responsabilités de ces 2 instances.

Comité Statutaire : il se réunirait 2 fois / an. Il sera constitué de 6 personnes.

- 2 personnes représentant EDF dont Kevin Pinte (coprésident).
- 4 personnes représentant la commune de Bessans dont, en première approche : Alain Luboz (président), Jean-Claude Tracq, Marc Viénot.

Groupe projet : il serait constitué de : Jérémy Tracq, Emmeline Viallet, Roger Fiandino, Christophe Lombard, Florence Vincendet, Françoise Renou, Victor Personnaz. Valentin Vincendet.

VII - Questions diverses.

a) Où consulter les plans ?

- Jean-Claude Tracq précise que des informations sont accessibles sur le Web. Par exemple, l'étude Hydrostadium : http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/73.bessans_-_annexe_9_-_etude_de_faisabilite_technique.pdf

b) Fonctionnement de la micro centrale, l'hiver quand le débit du Ré Bruyant est plus faible

- Marc Viénot indique qu'il serait intéressant de demander à Hydrostadium s'il est possible de mettre en place un dispositif technique pour produire en hiver avec un débit faible.

c) Maintenance périodique et interventions en cas de panne

- Jean-Claude Tracq demande comment sera effectuée la maintenance et qui la réalisera.
- Alain Luboz indique que :
 - Christophe Lombard, Roger Fiandino et EDF pourraient avoir des rôles - à préciser.
 - EDF va proposer un dispositif.
 - Une réunion va être organisée le 15/10/2020 entre EDF et les membres du conseil de la Régie Électrique (à 8h30 ou 9h30 – à préciser). Il sera alors possible de poser toutes les questions, techniques notamment.

La réunion est levée à 19h.

Site enquête publique : <http://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets/Bessans>

> Avis d'enquête publique (Copie de l'affiche) : http://www.savoie.gouv.fr/content/download/33226/241138/file/avis_enquete_formatsite.pdf

> Arrêté d'ouverture d'enquête publique : <http://www.savoie.gouv.fr/content/download/33343/241875/file/APOEPsign%C3%A9.pdf>